



République Française  
Département de la Meuse  
COMMUNE D'ANCERVILLE

## Compte rendu de la séance du 27 mars 2018

**Membres en  
exercice :**

22

**Présents :**

13

**Votants :**

17

L'an deux mille dix-huit et le vingt-sept mars , l'assemblée régulièrement convoquée le mardi 20 mars 2018, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Louis CANOVA (Maire)

**\*Sont présents :** Jean-Louis CANOVA, Angélico MATTIONI, Martine JOSEPH, Michel PEDRETTI, Dominique CARDON, Gérard CHALONS, Yolande STOCKER, Liliane GOUJAT, Marie-Christine KITYNSKI, Jean-Marie COLLET, Jean-Noël FOURNIER, Jean-Marc COTE, Christian SECLIER

**\*Sont absents :** Hélène THEVENIN, Nadine COMARLOT, Christelle VINCENT, Annaïck YVON, Béatrice BREMONT

**\*Absent(s) représenté(s) :** Denis VARNIER par Jean-Louis CANOVA, Gilles GUICHARD par Jean-Noël FOURNIER, Daniel NARAT par Martine JOSEPH, Sandy PETIT par Angélico MATTIONI

**\*Secrétaire de séance :** Marie-Christine KITYNSKI

- **Ordre du jour :**

- 1) Décisions budgétaires (7.1) Approbation des Comptes Administratifs 2017,*
- 2) Décisions budgétaires (7.1) Affectation du résultat de Fonctionnement 2017 – Budget Général,*
- 3) Décisions budgétaires (7.1) Affectation du résultat de Fonctionnement 2017 – Service Eau,*
- 4) Décisions budgétaires (7.1) Affectation du résultat de Fonctionnement 2017 – Service Assainissement,*
- 5) Décisions budgétaires (7.1) Affectation du résultat de Fonctionnement 2017 – Aménagement de Terrain,*
- 6) Décisions budgétaires (7.1) Approbation des Comptes de Gestion 2017,*
- 7) Décisions budgétaires (7.1) Arrêté des Budgets Primitifs 2018,*
- 8) Fiscalité (7.2) Vote des taux d'imposition 2018,*
- 9) Délégation de service public (1.2) Autorisation au Maire de signer un contrat de maintenance des défibrillateurs,*
- 10) Subventions (7.5) Projet ERASMUS – Autorisation de percevoir et reverser au groupe scolaire une subvention européenne.,*
- 11) Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T. (4.1) Résiliation du contrat collectif Prévoyance au 31 mars 2018,*
- 12) Actes relatifs au droit d'occupation ou d'utilisation des sols (2.2) Autorisation de demande de modification du POS,*
- 13) Droit de préemption urbain (2.3)*
- 14) Questions et suggestions diverses.*

• **Délibération n° 201803\_001 :**  
**APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2017**

**Le Conseil Municipal réuni sous la présidence du maire, Jean-Louis CANOVA**

**délibérant sur le compte administratif du BUDGET GENERAL de l'exercice 2017 dressé par Le Maire après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,**

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	82 101.75			475 153.39	82 101.75	475 153.39
Opérations exercice	2 582 117.09	2 332 775.07	2 758 563.31	3 122 671.72	5 340 680.40	5 455 446.79
<b>Total</b>	<b>2 664 218.84</b>	<b>2 332 775.07</b>	<b>2 758 563.31</b>	<b>3 597 825.11</b>	<b>5 422 782.15</b>	<b>5 930 600.18</b>
Résultat de clôture	331 443.77			839 261.80		507 818.03
Restes à réaliser	405 083.00	589 728.00			405 083.00	589 728.00
<b>Total cumulé</b>	<b>736 526.77</b>	<b>589 728.00</b>		<b>839 261.80</b>	<b>405 083.00</b>	<b>1 097 546.03</b>
Résultat définitif	146 798.77			839 261.80		692 463.03

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**délibérant sur le compte administratif du SERVICE DE L'EAU de l'exercice 2017 dressé par le Maire après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,**

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		166 731.37		660 978.46		827 709.83
Opérations exercice	39 657.28	41 736.80	174 239.28	222 916.70	213 896.56	264 653.50
<b>Total</b>	<b>39 657.28</b>	<b>208 468.17</b>	<b>174 239.28</b>	<b>883 895.16</b>	<b>213 896.56</b>	<b>1 092 363.33</b>
Résultat de clôture		168 810.89		709 655.88		878 466.77
Restes à réaliser						
<b>Total cumulé</b>		<b>168 810.89</b>		<b>709 655.88</b>		<b>878 466.77</b>
<b>Résultat définitif</b>		<b>168 810.89</b>		<b>709 655.88</b>		<b>878 466.77</b>

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**délibérant sur le compte administratif du SERVICE ASSAINISSEMENT de l'exercice 2017 dressé par le maire après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,**

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		134 146.76		183 906.36		318 053.12
Opérations exercice	171 602.71	70 523.83	165 143.23	184 202.64	336 745.94	254 726.47
<b>Total</b>	<b>171 602.71</b>	<b>204 670.59</b>	<b>165 143.23</b>	<b>368 109.00</b>	<b>336 745.94</b>	<b>572 779.59</b>
Résultat de clôture		33 067.88		202 965.77		236 033.65
Restes à réaliser	1 100.00				1 100.00	
<b>Total cumulé</b>	<b>1 100.00</b>	<b>33 067.88</b>		<b>202 965.77</b>	<b>1 100.00</b>	<b>236 033.65</b>
Résultat définitif		31 967.88		202 965.77		234 933.65

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**délibérant sur le compte administratif du SERVICE AMENAGEMENT DE TERRAINS de l'exercice 2017 dressé par le Maire après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,**

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	150 612.96		4 139.25		154 752.21	
Opérations exercice	152 097.96	150 612.96	152 097.96	152 097.96	304 195.92	302 710.92
<b>Total</b>	<b>302 710.92</b>	<b>150 612.96</b>	<b>156 237.21</b>	<b>152 097.96</b>	<b>458 948.13</b>	<b>302 710.92</b>
Résultat de clôture	152 097.96		4 139.25		156 237.21	
Restes à réaliser						
<b>Total cumulé</b>	<b>152 097.96</b>		<b>4 139.25</b>		<b>156 237.21</b>	
<b>Résultat définitif</b>	<b>152 097.96</b>		<b>4 139.25</b>		<b>156 237.21</b>	

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

• **Délibération n° 201803 002 :**

**AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2017 - BUDGET GENERAL**

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif du Budget Général de l'exercice 2017
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

**excédent de 839 261.80**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	475 153.39
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	85 301.00
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>364 108.41</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2017</b>	<b>839 261.80</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2017</b>	<b>839 261.80</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	146 798.77
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	692 463.03
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2017</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

• **Délibération n° 201803 003 :**

**AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2017 - SERVICE EAU**

après avoir entendu et approuvé le compte administratif du service de l'Eau de l'exercice 2017,  
 - statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice  
 - constatant que le compte administratif fait apparaître un :

**excédent de 709 655.88**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	660 978.46
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	600 363.00
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>48 677.42</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2017</b>	<b>709 655.88</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2017</b>	<b>709 655.88</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	709 655.88
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2017</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	



• **Délibération n° 201803 004 :**

**AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2017 - SERVICE ASSAINISSEMENT**

après avoir entendu et approuvé le compte administratif du service Assainissement de l'exercice 2017  
 - statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice  
 - constatant que le compte administratif fait apparaître un :

**excédent de 202 965.77**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	183 906.36
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	101 106.00
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>19 059.41</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2017</b>	<b>202 965.77</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2017</b>	<b>202 965.77</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	202 965.77
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2017</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

• **Délibération n° 201803 005 :**

**AFFECTATION DU RESULTAT 2017 - AMENAGEMENT DE TERRAINS**

après avoir entendu et approuvé le compte administratif du Service Aménagement de Terrains de l'exercice 2017

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

**déficit de -4 139.25**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	-4 139.25
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	187 779.00
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	
<b>Résultat cumulé au 31/12/2016</b>	<b>-4 139.25</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2016</b>	
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2016</b>	<b>-4 139.25</b>
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	-4 139.25

• **Délibération n° 201803 006 :**  
**APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2017**

Le Conseil Municipal,

après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs 2017, statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes, tels que :

BUDGET GENERAL  
SERVICE DE L'EAU  
SERVICE ASSAINISSEMENT  
SERVICE AMENAGEMENT DE TERRAINS

déclare que les comptes de gestion 2017 dressés par le receveur, visés, certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

• **Délibération n° 201803 007 :**  
**ARRETES DES BUDGETS PRIMITIFS 2018**

Les projets de budgets primitifs 2018 préparés par la commission des finances sont adoptés par 18 voix pour.

Ils sont arrêtés en recettes et en dépenses aux sommes suivantes :

	<b><u>Section d'investissement</u></b>	<b><u>Section de fonctionnement ou d'exploitation</u></b>
Service général M14	2 047 527.00€	2 513 687.00€
Service aménagement de terrains M14	694 198.00€	1 116 852.00€
Service des eaux M49	899 555.00€	812 765.00€
Service assainissement M49	435 971.00€	277 239.00€

• **Délibération n° 201803 008 :**  
**VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018**

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident d'arrêter les taux d'imposition 2018 ainsi qu'il suit :

- produit fiscal attendu : 751 078€
- coefficient de variation proportionnelle : 1.000 000

<b><u>Désignation des taxes</u></b>	<b><u>Taux fixés</u></b>	<b><u>Base d'imposition 2018</u></b>	<b><u>Produits correspondants</u></b>
Taxe d'habitation	13.50%	3 001 000€	405 135€
Foncier bâti	11.72%	2 855 000€	334 606€
Foncier non bâti	23.28%	48 700€	11 337€

• **Délibération n° 201803 009 :**  
**AUTORISATION AU MAIRE DE SIGNER UN CONTRAT DE MAINTENANCE  
DES DEFIBRILLATEURS**

Depuis plusieurs années la commune s'est dotée de 4 défibrillateurs répartis sur les sites suivants :

- Espace d'accueil
- Maison des Jeunes et de la Culture
- Ecole des Chevreuils
- Espace du Brûly

Afin d'effectuer les contrôles et tests de sécurité nécessaires au bon fonctionnement des défibrillateurs,

les membres du conseil décident d'autoriser le Maire à signer un contrat de maintenance d'une durée de 3 ans à compter du 1er avril 2018 avec l'entreprise :

SCHILLER FRANCE SAS - 77600 BUSSY SAINT-GEORGES pour un montant de 96.00€ht annuel par appareil.

• **Délibération n° 201803 010 :**  
**PROJET ERASMUS - AUTORISATION DE PERCEVOIR UNE SUBVENTION EUROPEENNE**

Madame Barrier Christelle, institutrice de CM1/CM2 à l'Ecole des Chevreuils souhaite participer au projet ERASMUS 2018/2020.

Il s'agit d'un projet permettant de faire travailler les élèves de 9 à 15 ans sur la question des Ojectifs de Développement Durable de l'Organisation des Nations Unies pour qu'ils construisent ensemble leur identité d'Eco-citoyen Européen, comme la santé, l'éducation de qualité, la vie marine et la lutte contre le changement climatique.

Ce projet implique des établissements de 4 pays européens : la France, la Roumanie, l'Ecosse et le Portugal.

Une subvention européenne d'un montant prévisionnel de 17 223€ est attribuée pour cette action mais ne peut être versée directement à l'école qui doit être représentée par une entité financière.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité donnent leur accord pour recevoir et reverser cette subvention à l'Ecole des Chevreuils dans le cadre du projet Erasmus 2018-2020.

• **Délibération n° 201803 011 :**  
**RESILATION DU CONTRAT COLLECTIF PREVOYANCE**

Depuis de nombreuses années les agents de la collectivité étaient protégés des conséquences d'un arrêt de travail prolongé à travers un contrat de "Maintien de salaire" collectif souscrit auprès de la MNT.

Le taux de cotisation évoluait chaque année pour arriver à 2.93 % au 1er janvier 2018.

Lors de sa réunion du 19 décembre 2017,  
les membres du Conseil municipal décidaient de mettre en place une garantie "Maintien de salaire" dite de labellisation, à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative pour les agents au 1er janvier 2018.

Or, la mise en place de contrats individuels a nécessité un délai de trois mois.

C'est pourquoi, les membres du conseil municipal, autorisent le maire

- à résilier au 31 mars 2018 le contrat collectif "Maintien de salaire" dont le taux est de 2.93% .

Ils confirment leur décision du 19 décembre 2017, mais au 1er avril 2018 seulement :

- de participer dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents
- de verser une participation mensuelle de 5€ à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée.



• **Délibération n° 201803 012 :**

**MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS DE ANCERVILLE**

Vu les articles L123-13-3, L127-1, L128-1, L128-2 et L123-1-11 du Code de l'Urbanisme portant modalités de mise à disposition de la modification simplifiée du P.O.S. ;

Vu la délibération approuvant le Plan d'Occupation des Sols de la commune d'Ancerville en date du 21 juin 1985, modifiée par délibération du 31 mars 2000 ;

Vu la délibération n° 035/17 du 27 février 2017 de la Communauté de Communes Haute-Saulx & Perthois Val d'Ornois portant première modification simplifiée du P.O.S. d'Ancerville afin de permettre d'effectuer des travaux sur les terrains de tennis lui appartenant ;

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'engager une nouvelle procédure de modification simplifiée ayant pour objet une évolution règlementaire **de l'article UB 6** suivant :

*"Implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques du règlement du POS", en son article 6-1 : les constructions doivent être édifiées à 5 mètres au moins en retrait de l'alignement des voies publiques (ou de la limite des voies privées) existantes à modifier ou à créer), en y autorisant les constructions en limite des voies.*

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité,

- approuvent le projet de modification simplifiée du POS d'Ancerville en vue de remanier le règlement de la zone UB du POS d'Ancerville de la manière suivante : modification de la règle avec exemption de l'obligation de retrait de 5 mètres,
- et autorisent le Maire à signer tous les documents nécessaires pour mener à bien ce dossier.

• **Délibération n° 201803 013 :**  
**RENONCIATION A L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION**

Le Conseil Municipal, après avoir examiné les déclarations d'intention d'aliéner d'immeubles sis en zone soumise au droit de préemption urbain, décide de renoncer à l'exercice de ce droit pour les bien désignés ci-après :

<b>Section</b>	<b>Surface</b>	<b>Appartenant à</b>
AB 506 - AH 583-648	426 m <sup>2</sup>	PIERRET Nicolas
AR 73 - 74 - 75 - 76 - 77	1908 m <sup>2</sup>	BERECHE Suzanne
ZK 375 - 384	1072 m <sup>2</sup>	GILLET Ludovic
AD 1140 - 1143 - 1147 - 1150 - 1153	476 m <sup>2</sup>	Consorts SAUVAGEOT